ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermetures de guichets et de bâtiments de gare de la vallée de la Maurienne

Question orale n° 284

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'annonce faite par la SNCF de fermetures de guichets et de bâtiments de gares en Savoie, et plus précisément en Maurienne. Dans cette vallée de montagne de 120 km, la plus longue des Alpes, la SNCF s'apprête à fermer deux gares sur quatre, celle de Saint-Avre-La Chambre et de Saint-Michel-Valloire, et à réduire drastiquement l'amplitude d'ouverture des deux dernières gares restant ouvertes sur six gares au total, celles de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane. Ces gares sont utilisées quotidiennement par des usagers qui travaillent dans les bassins d'emplois de Chambéry et au-delà. Vallée alpine, les températures hivernales sont particulièrement basses en Maurienne. La gare de Saint-Avre-La Chambre est utilisée quotidiennement par une quarantaine de travailleurs handicapés. La gare de Saint-Michel-de-Maurienne accueille quotidiennement les élèves du Lycée professionnel de la Montagne et des travailleurs saisonniers qui se dirigent vers les stations de ski, de même que des milliers de touristes en période hivernale. La Maurienne est marquée par une forte activité touristique avec 166 000 lits touristiques, qui nécessite un accueil minimal des voyageurs. Quel accueil pour les populations touristiques, alors que la France s'efforce de rester leader en fréquentation de ces domaines skiables ? Enfin, ces décisions toucheront quinze emplois. Leur proposera-t-on de partir travailler à Lyon ou Grenoble, à plus de trois heures de chez eux ? Elle souhaiterait savoir si elle entend encourager la SNCF, sur ces territoires particuliers, à trouver des solutions alternatives afin de ne pas totalement abandonner ces territoires, sur le dos desquels se font toujours les choix d'économies.

Texte de la réponse

FERMETURE DE GARES EN MAURIENNE
M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnivard, pour exposer sa question, n° 284, relative à la fermeture de gares en Maurienne.

Mme Émilie Bonnivard. Madame la ministre des transports, il y a quelques semaines, la SNCF annonçait unilatéralement la fermeture des guichets et bâtiments de plusieurs gares de Savoie, dont deux dans la vallée de la Maurienne, celle de Saint-Avre-La Chambre et Saint-Michel-de-Maurienne. Elle annonçait également une réduction drastique de l'amplitude horaire des deux dernières gares encore ouvertes sur les six que comptait autrefois cette vallée transfrontalière, la plus longue des Alpes : Saint-Jean-de Maurienne et Modane. Bilan : la suppression de quinze postes sur le territoire, d'ici le 1er septembre.

Les gares qui seront fermées sont pourtant utilisées quotidiennement par des usagers travaillant sur le bassin chambérien, voire au-delà, et par des lycéens. Savez-vous ce que c'est que de rester debout sur le quai à sept heures du matin dans une vallée alpine, quand il fait dix degrés en dessous de zéro et que votre train est en retard ? En outre, la gare de Saint-Avre est quotidiennement utilisée par une quarantaine de travailleurs handicapés, population fragile qui restera désormais dehors et sans aucune surveillance.

La Savoie est l'un des principaux départements touristiques de France, avec 731 000 lits touristiques. La population touristique mérite un accueil correct, même en dehors des week-ends. Les Savoies sont l'un des

territoires les plus dynamiques en matière démographique. Ce sont aussi des territoires sur lesquels on fait de plus en plus de déclarations sur la qualité de l'air, et de moins en moins d'efforts en faveur du train. Ces décisions sont l'exact contraire de ce qu'il faudrait faire pour promouvoir les transports propres et un service de qualité dans ces territoires à la fois dynamiques et fragiles.

Enfin, madame la ministre, depuis trente ans, qu'il s'agisse du fret ou du service voyageurs, la SNCF n'a cessé de réduire le service en Maurienne, qui est pourtant une vallée transfrontalière. Et les postes actuellement proposés aux personnes touchées par cette restructuration se trouvent à Annemasse. De qui se moque-t-on ? Les gens ont construit leur vie dans notre vallée et y sont attachés. Savez-vous combien de temps il faut pour aller de Saint-Jean-de-Maurienne à Annemasse ?

Aussi, madame la ministre, pouvez-vous me faire connaître votre volonté réelle de préserver ce service public dans la vallée de la Maurienne et plus généralement dans les vallées alpines, en maintenant des gares ouvertes, afin de répondre aux besoins minimums des usagers ?

Êtes-vous d'accord pour nous aider à sauver les deux gares menacées de fermeture ? Pourquoi ne pas envisager que ces territoires, qui ont été sacrifiés au cours des dernières années, assurent un certain nombre de services déconcentrés pour la SNCF, à l'heure du tout numérique ? Ne serait-il pas possible de décloisonner les différents services, afin de faciliter le maintien des personnels sur le territoire, sur d'autres postes ?

Je veux souligner, pour finir, que l'activité de ces gares est restée stable au cours des dernières années. Madame la ministre, nous ne sommes pas d'accord avec ces fermetures : il nous semble que ces décisions ne sont pas pertinentes et nous souhaiterions savoir comment vous pouvez nous aider à revenir dessus.

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports.* Madame la députée, vous m'interrogez sur la fermeture totale ou partielle des guichets et bâtiments voyageurs dans certaines gares de la Maurienne.

Permettez-moi d'abord de rappeler qu'en tout état de cause, la fermeture d'un guichet ou d'un bâtiment de gare n'est pas synonyme de suppression de la desserte. En l'occurrence, il n'y a pas de modification de la desserte des gares que vous mentionnez.

La politique d'ouverture des guichets et des bâtiments des gares régionales relève de la contractualisation entre l'opérateur et la région, en tant qu'autorité organisatrice des services ferroviaires régionaux, dans la mesure où c'est elle qui en supporte le coût. Dans le contexte actuel de maîtrise de la dépense publique, il apparaît compréhensible que la région veille à un équilibre satisfaisant entre l'intérêt du service offert aux voyageurs et son coût pour le contribuable. L'État, en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, n'intervient pas dans ce choix.

Cela étant, je suis attachée à ce que la SNCF, en lien avec la région, examine les moyens de substitution pour amoindrir l'impact sur les usagers de la fermeture des guichets, par exemple en confiant la distribution des titres de transport régional à des établissements implantés à proximité de la gare, tel qu'un office de tourisme ou un marchand de journaux par exemple. Les titres peuvent parfois aussi être vendus à bord des TER. S'agissant de la gare de Saint-Avre-La Chambre, l'ouverture du point de vente sera maintenue en période de pic hivernal, en l'occurrence les samedis et dimanches du 15 décembre au 15 avril.

M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard. Madame la ministre, je vous demande, si vous le voulez bien, de nous aider à trouver des solutions avec la SNCF pour éviter que les gens soient obligés d'attendre leur train dehors, en particulier l'hiver.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QOSD284

Auteur : Mme Émilie Bonnivard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 284
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 avril 2018
Réponse publiée le : 18 avril 2018, page 2973
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 avril 2018